

Le Bulletin

de l'Association des **M**aires du **H**aut-**R**hin

Bulletin de liaison des Maires, Adjointes, Présidents et Vice-présidents de Communautés

Directeur de la publication : Fabian JORDAN

N°248 Février 2024

DANS CE NUMERO :

La Vie de notre Association

Retour sur l'Assemblée Générale du
17 février 2024

Tournoi de pétanque : début des
entraînements

Page 2

La Préfecture fait le point sur...

Culture et sport en Grand Est

Le 1^{er} janvier 2024, POLE EMPLOI
évolue et devient FRANCE TRAVAIL

Page 3

Elus référents pour la transition
écologique

« Pack Sécurité » pour les élus

Colloque de la Ronde des fêtes :
le 19 mars à Heimsbrunn

Page 4



L'Observatoire national De l'Action Sociale (ODAS), présidé par Fabian JORDAN, anime le Réseau « Journée citoyenne » qui fédère les communes et les élus porteurs de la manifestation afin de favoriser l'essaimage de la Journée citoyenne, le partage d'expériences, une culture commune et l'entraide. Pour ce faire, il met en place un réseau d'ambassadeurs et développe des outils méthodologiques et de communication.

Les ressources mises à disposition par le Réseau sont réservées à l'usage exclusif de ses membres. L'inscription est gratuite à partir du site de l'ODAS :

<https://odas.net/actualites/journee-citoyenne-tous-acteurs-du-mieux-vivre-ensemble>

Pour 2024, la charte graphique a été revue et de nouveaux outils sont venus compléter le kit de communication. Ils sont disponibles sur le site : <https://journeecitoyenne.fr/les-outils>

Vous y trouverez :



- **Un guide** pratique décrivant les étapes clés de la réussite de la Journée citoyenne ;
- **Des outils** pratiques : logos officiels personnalisables, affiches, en-têtes, éléments graphiques, visuels pour les réseaux sociaux ;
- **Des idées** d'ateliers ;
- **Des courriers** à personnaliser : (invitation, confirmation d'inscription, remerciements...)

La date officielle pour 2024 est le samedi 25 mai. Comme chaque année, cette date est indicative et chaque commune est libre d'en choisir une autre plus adaptée à son calendrier municipal.

MERCI aux communes qui voudront bien transmettre à l'AMHR la date et les horaires de leur « Journée citoyenne » pour 2024

par courriel : amhr@vialis.net

ou en remplissant le formulaire : <https://forms.gle/esBDfeDBYLS8FWke6>

La vie de notre Association

Retour sur l'Assemblée Générale du 17 février 2024



330 élus ont participé le 17 février à l'Assemblée Générale statutaire. Après le mot d'accueil de Yves GOEPFERT, Maire de Wittelsheim, le Président Fabian JORDAN, entouré de tous les membres du Bureau, est revenu sur les actions menées en 2023 et a présenté quelques actions nouvelles qui se déploieront au cours de l'année et notamment : des ateliers sur la transition écologique ; un challenge de collecte des ordinateurs usagers « Bouge pour ta planète » ; un soutien à l'opération de la traversée des 366 communes à vélo pour les 30 ans de l'association REVES

Les comptes 2023, présentés par le Trésorier Franck DUDT et le projet de budget 2024, sur la base d'une cotisation inchangée depuis 1996, ont été adoptés à l'unanimité.

Puis, diverses interventions se sont succédées :

- Murielle FABRE, Secrétaire Générale de l'Association des Maires de France, a évoqué l'évolution du métier de secrétaire de mairie. Alors que ce dernier fait face à un grave manque d'attractivité et souffre d'une trop faible visibilité et reconnaissance, la loi du 30 décembre 2023 contient plusieurs dispositions qui vont dans le bon sens et qui méritent encore d'être complétées. A consulter, la note disponible sur le site www.amhr.fr
- Intervenant sur la sobriété énergétique, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Energie Alsace, a présenté les différentes actions pouvant être mises en œuvre comme la modification des usages et modes de vie à travers notamment : la régulation et la programmation du chauffage ; le choix de la consigne de température ; la rationalisation des surfaces ou encore la rénovation de l'éclairage public (passage en LED et modules de commandes). Les programmes d'aides sont disponibles sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>
- Des représentants de la Brigade verte, de l'Agence Régionale de Santé et de la Collectivité européenne d'Alsace ont présenté les bons réflexes pour éviter la prolifération du moustique tigre. C'est un insecte qui s'est adapté au milieu urbain et qui pond dans tout ce qui contient de l'eau stagnante. Il est plus petit que ses congénères locaux et ne se déplace qu'à 150 mètres autour de son lieu de naissance. Des gestes simples permettent d'éviter son installation et sa prolifération : vider les réceptacles extérieurs (coupelles, pots avec réserve d'eau et trappes ...) ; ranger à l'abri de la pluie les outils de jardin, les contenants et divers objets comme les jouets d'enfant, les gamelles pour animaux ; curer les gouttières, rigoles... **Des visuels à afficher dans les communes sont disponibles sur le site : www.amhr.fr**
- Eric SANDER, Secrétaire Général de l'Institut du Droit Local, est venu présenter la brochure tout juste éditée et destinée à faire connaître au grand public les règles de droit particulières à l'Alsace et à la Moselle. Un site internet www.idl-am.org regroupe toutes les informations sur le droit local.

Usage partagé de la montagne et des espaces naturels

Alors que se tenait au même moment un rassemblement à Rimbach-près-Masevaux contre la fermeture d'un sentier de randonnée, les élus ont exprimé leur attachement à préserver l'accès à l'ensemble des publics sur les principaux sentiers de promenade et de randonnée balisés, qu'ils soient en terrain public ou privé, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la propriété privée.

Intervention du Préfet

Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, a rappelé la mobilisation des forces de sécurité dans le département et les dispositifs visant à la sécurité des élus. Il a également abordé le plan « France ruralités » qui vise à répondre aux besoins des territoires ruraux, par le déploiement des divers dispositifs adaptés dont « Villages d'avenir ». Il a enfin fait le point sur les dossiers en cours comme la définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables et le renforcement du fonds vert pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

Les supports des intervenants sont en ligne sur le site : www.amhr.fr

Tournoi de pétanque : début des entraînements



Le 5ème Salon des communes et des intercommunalités aura lieu le 12 septembre 2024 au Parc Expo de Mulhouse. En clin d'œil aux Jeux Olympiques de Paris 2024, un tournoi de pétanque sera organisé à cette occasion entre les élus et les partenaires du Salon.

Des entraînements seront proposés successivement dans plusieurs communes du Haut-Rhin jusqu'en septembre prochain. La première rencontre aura lieu à KEMBS, le lundi 8 avril 2024 à partir de 17h30.

Les élus qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire : amhr@vialis.net ou en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/BTb5PQUUn6ygykY6t8>



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

CULTURE & SPORT EN GRAND EST

En cette année 2024 placée sous le signe des Jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère de la Culture met en valeur l'ensemble des acteurs se mobilisant pour faire dialoguer la culture et le sport. La Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est (DRAC) se mobilise pour valoriser les actions sur les dix départements du Grand Est.

Jusqu'au 15 avril 2024, inscrivez votre manifestation sur l'Open Agenda "Culture & Sport en Grand Est" pour figurer dans le programme imprimé. Au-delà du 15 mars, les événements ajoutés à l'Open Agenda seront mis en valeur uniquement sur le site internet et le programme numérique.

Tous les projets liant la culture et le sport sont concernés, pas seulement les projets labellisés "Olympiade culturelle" - label décerné par le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJO).



Pour en savoir plus, télécharger les visuels, inscrire votre événement à l'agenda, consultez l'article dédié sur le site de la DRAC Grand Est :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Grand-Est/actu/Culture-Sport-en-Grand-Est/2024>

LE 1ER JANVIER 2024, PÔLE EMPLOI ÉVOLUE ET DEVIENT FRANCE TRAVAIL



La réforme issue de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 pose les conditions d'une meilleure coopération entre les acteurs intervenant dans les champs de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour viser le plein emploi et l'autonomie par le travail.

Pôle emploi se transforme en France Travail. Il conserve ses missions actuelles d'accueil, d'information, d'accompagnement des demandeurs d'emploi, d'aide et de conseil des entreprises, ainsi que le versement des allocations et autres aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'État.

L'opérateur France Travail sera parallèlement chargé de concevoir et de mettre à disposition des membres du « réseau pour l'Emploi », des outils et services communs numériques, notamment pour partager les informations sur le suivi des personnes, les indicateurs de pilotage et d'évaluation, ou encore les actions de développement de compétences via l'Académie France Travail.

Sur le champ de l'entreprise, les acteurs du réseau organiseront des actions communes notamment de prospection concertée envers les employeurs.

Le « réseau pour l'emploi » réunit France Travail, les Missions locales, les Cap emploi et les collectivités territoriales, notamment les Conseils régionaux et départementaux, auxquels pourront se joindre d'autres acteurs sur la base du volontariat (APEC, SIAE...)

Ce changement de nom marque une première étape vers la mise en place progressive d'un accompagnement renouvelé, de services plus adaptés aux besoins des personnes sans emploi et des entreprises du territoire qui recrutent sur le territoire.

Il se traduira par la mise à disposition de nouveaux services co-construits avec les partenaires, acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, pour favoriser le retour à l'emploi de tous et faciliter les recrutements.

Pour accompagner le déploiement de la loi plein emploi, prévu jusqu'en 2027, une nouvelle gouvernance est créée sous forme de comités pour l'emploi pour répondre aux besoins des usagers, impulser des actions concrètes au plus près des territoires et en suivre les résultats de celles-ci:

- à partir de janvier 2024, un comité national pour l'emploi, présidé par le Ministre du Travail;
 - au plus tard au 1er janvier 2025, des comités territoriaux à chaque échelon (local, départemental et régional) coprésidés par le préfet et le représentant de la collectivité territoriale concernée.
- Ces comités ont vocation à remplacer ceux existants dans le champ de l'emploi et de l'insertion (SPEL, SPER par exemple). »

Elus référents pour la transition écologique

L'ADEME lance un **réseau unique d'élus référents « Transition Écologique et Énergétique »** dans chaque commune, intercommunalité de France et à l'échelle de chaque région. L'adhésion au réseau est gratuite.

L'intérêt pour l'élu est d'apprendre à mieux appréhender les enjeux de la transition écologique et énergétique à travers un parcours pour décrypter les enjeux et mieux connaître les fondamentaux, les acteurs en place, les aides et les bonnes pratiques. Le réseau permet aussi de bénéficier des enseignements et des pratiques des meilleurs experts nationaux de l'ADEME grâce à des conférences de haut niveau et de partager des bonnes pratiques et des retours d'expériences.

Des actions concrètes pour la commune seront proposées dans différents domaines d'intervention dont la gestion des déchets, la décarbonation des PME du bassin économique, le développement des projets énergies renouvelables, la rénovation performante des bâtiments publics, la sobriété, l'économie circulaire...

Les élus souhaitant rejoindre le réseau doivent disposer d'une disponibilité d'une journée par an (mixte présentiel/visio) et de 2 h tous les 3 mois (visio). **La première session en visio aura lieu le 12 mars 2024.**

L'inscription est à faire sur « elu-referent.ademe.fr »

« Pack Sécurité » pour les élus

Afin de faire face aux menaces et violences faites aux élus, diverses mesures sont mises en place par le gouvernement comme le renforcement du dispositif de protection fonctionnelle, le renforcement de la réponse pénale et l'accentuation de la mobilisation des forces de police et de gendarmerie nationales sur le terrain au côté des élus.

Ces mesures sont détaillées dans le [Plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus](#)

Il contient le « **Pack sécurité** » pour les élus » déployé dans tous les départements :

- Création d'un réseau de **référents « atteintes aux élus »** auprès de la gendarmerie nationale et de la police nationale afin que les élus aient un point de contact privilégié pour parler des menaces ou des violences dont ils font l'objet. Le réseau prévoit également un échange de coordonnées téléphoniques et d'adresses courriel.
- Renforcement du **dispositif « Alarme élu »** qui permet aux élus qui se sentent menacés de se manifester auprès de leur commissariat ou de leur gendarmerie pour bénéficier d'un traitement rapide de leurs appels au 17 et d'une vigilance renforcée de la part des forces de l'ordre (sous forme de mesures de surveillance plus régulières).
- Amplification de la démarche « **d'aller-vers** » des forces de l'ordre pour permettre aux élus locaux de déposer une plainte quand ils le souhaitent et où ils le souhaitent.
- Mobilisation de la [plateforme PHAROS](#) pour mieux détecter et judiciaireiser les violences en ligne.
- Sensibilisation à la gestion des incivilités.
- Développement des applications « [Gend'élu](#) » et « [Ma sécurité](#) »

A noter également un nouveau [service d'accompagnement psychologique](#) mis en place par le gouvernement au profit des élus et de leurs proches, victimes de violences dans le cadre de leurs fonctions. Le dispositif comprend notamment un numéro d'appel accessible tous les jours de 9h à 21h.

Les supports des intervenants sont disponibles sur le site de notre association : www.amhr.fr

Colloque de la Ronde des fêtes



La Ronde des fêtes, qui fédère de nombreuses associations organisant des fêtes locales, consacre le thème de son colloque 2024 à **la communication**, élément indispensable pour assurer un plus grand succès aux événements organisés.

Il aura lieu le **mardi 19 mars 2024 à 19h à Heimsbrunn - Salle Espace Geren (35 rue de Hochstatt).**

Table ronde animée par Aude GULKA, Consultante en Marketing Digital, Laurence BEHR, Chef d'édition du journal L'Alsace à Mulhouse, Grégory MARTIN, Directeur Commercial du Groupe Tertio (Radios DKL, Cerise FM et RTL2) et Corinne FOISSAC, Facilitatrice en communication digitale et sur réseaux sociaux.

Le colloque est ouvert aux maires et présidents des associations organisatrices de fêtes du département (ou leur représentants).

Inscription obligatoire et gratuite auprès de la Ronde des fêtes : 03 89 31 30 30 / 06 21 82 06 50 / info@rondedesfetes.fr